

ENTENTE DE PARTENARIAT

ENTRE : **LA FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE (FCFA) DU CANADA**
450 rue Rideau, Ottawa, Ontario (ci-après dénommée « la FCFA »).

ET : **[Nom de l'organisme membre de la FCFA]**

PRÉAMBULE :

Considérant la volonté des deux parties de collaborer afin de renforcer la capacité de représentation politique de la communauté francophone [secteur ou province et territoire] et de soutenir le développement professionnel des jeunes francophones, la FCFA et [nom organisme] conviennent de mettre en place un stage d'analyste politique pour un(e) candidat(e) sélectionné(e).

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DE L'ENTENTE

L'objet de cette entente est d'établir les termes de la collaboration entre la FCFA et [Nom de l'organisme membre de la FCFA] en ce qui concerne la création et la gestion d'un stage pour un analyste politique, destiné à appuyer [Nom de l'organisme membre de la FCFA] dans ses dossiers de représentation auprès des instances gouvernementales et à renforcer les liens entre la communauté francophone du [secteur ou Province et Territoire] et les réseaux nationaux.

2. DÉFINITIONS

- « Stagiaire » désigne toute personne inscrite au Programme de stage établi par [Nom de l'organisme membre de la FCFA] et la FCFA, à qui a été assigné un stage en analyse politique.
- « Stage » désigne une période de formation pratique durant laquelle le stagiaire applique les concepts et théories étudiés dans le cadre du programme.
- « Superviseur » désigne la personne désignée par la FCFA pour encadrer le stagiaire pendant toute la durée du stage.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES

Responsabilités de la FCFA :

- a) Fournir une orientation initiale sur le rôle et les responsabilités d'un analyste politique.

- b) Offrir une formation initiale et continue en matière d'analyse politique, de communication stratégique et de gestion de projets.
- c) Faciliter l'accès aux ressources et aux contacts au niveau national pour appuyer le stage.
- d) Assurer un suivi régulier avec le stagiaire et le superviseur de [Nom de l'organisme membre de la FCFA] afin de veiller à l'atteinte des objectifs du stage.
- e) Assurer un espace de travail adéquat et les outils nécessaires à l'accomplissement des tâches.

Responsabilités de [Nom de l'organisme membre de la FCFA] :

- a) Offrir un cadre de formation et des orientations claires quant aux tâches et attentes liées au poste de stagiaire.
- b) Fournir au stagiaire les équipements indispensables à la réalisation de ses tâches, incluant un ordinateur portable fonctionnel avec les logiciels requis pour l'accomplissement des missions liées à son poste.
- c) Désigner un superviseur pour encadrer le stagiaire et faire le lien avec la FCFA.
- d) Prendre en charge les coûts liés au stage, incluant la rémunération, les frais de relocalisation et les déplacements pour les rencontres pertinentes à Ottawa.

4. DURÉE DU STAGE

Le stage débutera le [date] et se terminera le [date], pour une durée d'un mois. Toute modification à la durée du stage devra être convenue par écrit entre les deux parties.

5. MODIFICATIONS DE L'ENTENTE

Toute modification de la présente entente devra être convenue par écrit et signée par les représentants des deux parties.

6. RÉSILIATION

L'une ou l'autre des parties peut résilier cette entente moyennant un préavis écrit de quatorze (14) jours. En cas de résiliation, les parties s'engagent à collaborer pour minimiser les impacts sur le stagiaire.

7. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a) Confidentialité :** Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre de ce partenariat. Le stagiaire devra signer une entente de confidentialité.
- b) Assurance :**
 - [NOM DE L'ORGANISME MEMBRE DE LA FCFA] doit assurer le stagiaire contre le recours des tiers pour dommages corporels, matériels, et faute professionnelle durant le stage et fournir des preuves de cette couverture à la demande de la FCFA.
 - La FCFA doit conserver une assurance multirisque responsabilité civile générale et professionnelle pour ses installations, son matériel et ses services en rapport avec le placement par l'apprentissage et fournir des preuves de cette couverture à la demande de [Nom de l'organisme membre de la FCFA].

c) Indemnisation : Chaque partie doit indemniser l'autre contre toute réclamation résultant de l'acquittement ou du non-acquittement de ses obligations en vertu de cette entente, sauf en cas de négligence volontaire.

d) Litiges : Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente entente sera résolu à l'amiable ou, à défaut, devant les juridictions compétentes.

SIGNATURE :

EN FOI DE QUOI LES DEUX PARTIES ONT SIGNÉ L'ENTENTE EN DATE
DU : _____.

Alain Dupuis, Directeur Général

Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

[Nom et fonction]

[Nom de l'organisme membre de la FCFA]